



Growing Forward 2 | Cultivons l'avenir 2



NEW BRUNSWICK CATTLE TRACEABILITY

TRAÇABILITÉ DES BOVINS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

WWW.BOVINSNBCATTLE.CA

Animal Premises Identification Program



About Premises Identification

The Federal, Provincial and Territorial governments in partnership with industry have committed to establishing a National Agriculture and Food Traceability System in Canada.

The system will provide the ability to follow an animal or group of animals - such as cattle - from one point in the supply chain to another. Tags, tattoos, brands and logbooks are all elements of traceability.

Animal traceability systems in Canada are based on three pillars:

- Animal/product identification
- Premises identification
- Animal/product movement

The ability to rapidly trace an animal throughout its lifecycle is essential to isolating animal health emergencies, potential human health impacts, and to meet market requirements related to food safety.

Premises identification is a means to link livestock with geographic locations. A premises is defined as: "a parcel of land where livestock and poultry are grown, kept, assembled or disposed of".

Canadian livestock sectors are voluntarily identifying animal premises in preparation for upcoming regulations that will govern animal traceability under the three pillars of traceability.

Owners and operators provide basic land, contact and species information that will be compiled in a provincial database administered by the New Brunswick Department of Agriculture, Aquaculture and Fisheries. Owners and operators will receive a Premises Identification Number.

As the voice for the province's beef industry, the NB Cattle Producers is partnering with the NB Department of Agriculture, Aquaculture and Fisheries to establish a Premise Identification Database for beef farms in New Brunswick.

To register your premises

The NB Cattle Producers have put in place a co-ordinator to work with NB beef cattle producers to facilitate beef cattle premises registration. For assistance in filling out the application form you can contact:

Paul Breau, program co-ordinator
NB Cattle Producers
(506) 470-8134
nbcattlepbreau@gmail.com

www.bovinsnbcattle.ca

and/or:

Owners or operators of livestock premises can obtain an application and further details at:

www.gnb.ca "Search" for: Register Animal Premises for Livestock and Poultry Traceability



Programme d'identification des installations d'élevage d'animaux



À propos de l'identification des installations

Les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux, en partenariat avec l'industrie, se sont engagés à établir un système national de traçabilité pour le secteur agrolimentaire au Canada.

Le système va donner la capacité de dépister un animal ou un groupe d'animaux - tels que les bovins - d'un point donné à un autre dans la chaîne d'approvisionnement. Les étiquettes, tatouages, marques et registres sont tous des éléments de la traçabilité.

Les systèmes de traçabilité des animaux au Canada sont basés sur trois piliers.

- Identification des animaux/produits
- Identification des installations
- Déplacement des animaux/produits

La capacité de rapidement dépister un animal durant son cycle de vie est essentielle pour isoler les urgences de santé chez les animaux, les impacts potentiels sur la santé humaine et répondre aux exigences du marché reliées à la salubrité des aliments.

L'identification des installations est un moyen de relier les animaux d'élevage avec les emplacements géographiques. Une installation est définie comme étant : « une parcelle de terrain où les animaux d'élevage et la volaille sont élevés, gardés, rassemblés, éliminés ou expédiés ».

Les secteurs canadiens de l'élevage des animaux identifient volontairement les installations d'élevage d'animaux en guise de préparation pour les règlements à venir qui vont gouverner la traçabilité des animaux selon les trois piliers de la traçabilité.

Les propriétaires et les exploitants fournissent l'information de base sur l'emplacement de la parcelle de terrain, les espèces et les coordonnées qui seront compilées dans une base de données provinciale administrée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. Les propriétaires et les exploitants vont recevoir un numéro d'identification des installations.

En tant que porte-parole pour l'industrie bovine provinciale, Éleveurs de bovins du N.-B. est en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick pour établir une base de données sur l'identification des installations pour les fermes bovines au Nouveau-Brunswick.

Pour enregistrer vos installations

Éleveurs de bovins du N.-B. a installé un coordinateur pour travailler avec les éleveurs de bovins du Nouveau-Brunswick afin de faciliter l'enregistrement des installations d'élevage de bovins. Si vous désirez de l'aide pour remplir le formulaire, veuillez contacter :

Paul Breau, Coordinateur du programme
Éleveurs de bovins du N.-B.
(506) 470-8134
nbcattlepbreau@gmail.com

et/ou :

Les propriétaires ou exploitant d'installations d'installations d'élevage peuvent obtenir un formulaire de demande et de plus amples détails au : www.gnb.ca

« Recherche » pour : Enregistrement des installations d'élevage pour la traçabilité des animaux et de la volaille

